

ce profonde, la vie trop facile est aussi souvent l'ennemi de la vie sérieuse et de l'effort. Or, sir Horace Archambault a su échapper à ce danger,—bien qu'il n'a peut-être pas donné à son pays l'entier bénéfice de son beau talent,—s'il a été un chanceux, c'est parce que, comme beaucoup d'autres avant lui, il a su mettre la chance de son côté, par une bonne et forte préparation professionnelle, par la diligence qu'il a apportée à l'exécution de ses devoirs et par le soin qu'il mettait à être, toujours et partout, à la hauteur de la situation qu'il avait à remplir. En sorte que nos deux collègues sans qu'ils l'aient connu peut-être, on mis en pratique ce conseil que donne aux jeunes gens, Mgr Dupanloup, ce grand éducateur: "Si vous avez un nom, soyez-en digne, si vous n'en avez pas faites-vous en un."

Que dire maintenant de ces deux collègues comme magistrats. Le savant jurisconsulte Domat, dans la dédicace de son bel ouvrage, aujourd'hui trop délaissé et que l'on ne saurait trop recommander aux jeunes avocats,—le "Traité des Lois Civiles"—mentionne entre autres qualités, qu'un magistrat doit nécessairement avoir, l'amour de la justice, sans lequel, dit-il, on est indigne de tenir le rang de juge, la science et la probité, sans lesquelles personne ne doit être reçue à la dignité de juge. Nos collègues disparus ont possédé ces trois qualités fondamentales. Remarquons, en passant, le soin avec lequel leurs jugements étaient rédigés, en donnant tous les motifs de leur décision, de façon que les plaideurs pouvaient y trouver les raisons qui les avaient fait succomber, ou réussir. Dans les jugements du juge en chef, en particulier, se reflètent toutes les qualités de son esprit, vigueur du raisonnement, clarté, précision, agencement des arguments, élévation d'idées, distinction, belle ordonnance,